



HAL
open science

Le jeu des patrimonialisations

Jean Davallon

► **To cite this version:**

Jean Davallon. Le jeu des patrimonialisations. Constructing Cultural and Natural Heritage: Parks, Museums and Rural Heritage / sous la direction de Xavier Roigé & Joan Frigolé. Girona : Institut Català de Recerca en Patrimoni Cultural. 2018. (IRPC Llibres, 4.), pp.39-62, 2019, 978-8499840888. halshs-02063806

HAL Id: halshs-02063806

<https://shs.hal.science/halshs-02063806>

Submitted on 11 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article final (en anglais) : « The Game of Heritagization », p. 39-62, in *Constructing Cultural and Natural Heritage : Parks, Museums and Rural Heritage* / sous la direction de Xavier Roigé & Joan Frigolé. Girona : Institut Català de Recerca en Patrimoni Cultural. 2010. (IRPC Llibres, 4.)

Le jeu des patrimonialisations Jean Davallon

Le premier constat que peut faire celui qui se penche aujourd'hui sur la notion de patrimoine est la relative instabilité d'une notion qui désigne des réalités pour une large part contradictoires. C'est pourquoi la quête de la bonne définition de cette notion a été remplacée par une étude du concept de patrimonialisation. Après une revue des études qui ont exploré les différents aspects du processus de patrimonialisation, l'approche anthropologique proposée ici conduit à poser des questions sur la manière de penser l'évolution actuelle de ce processus.

Les apories de la notion de patrimoine

Malgré – ou à cause – de son extension, la notion de « patrimoine » peut difficilement être utilisée comme un concept opératoire. L'examen de ces difficultés conduit à lui préférer le concept de patrimonialisation.

1.1 Ensemble des biens d'une personne ou bien commun ?

La première opposition, et non des moindres, qui traverse la notion de patrimoine, se situe entre la définition juridico-économique et la définition culturelle : entre le « patrimoine » entendu comme ensemble des biens qu'une personne peut vendre ou transmettre et le « patrimoine » conçu comme les choses culturelles ou naturelles qui appartiennent à la totalité d'une communauté. Pour éviter les confusions, nous utiliserons désormais '*inheritance*' pour désigner le premier et '*heritage*' pour le second¹.

Pourtant, cette ligne de partage n'est pas nouvelle. Par exemple, Jean-Pierre Hounie (1996) a naguère montré que cette distinction existait déjà en droit romain et il faisait remarquer la contradiction à vouloir qualifier de « patrimony » des biens communs (*heritage*) qui seraient, à strictement parler, selon le droit romain, littéralement *extra patrimonium*, c'est-à-dire des choses (*res*) qui ne peuvent être appropriées par les individus, qui ne peuvent entrer dans leur patrimoine [inhérence]².

¹ Nous avons décidé d'utiliser '*patrimony*' lorsque les deux sens ('*inheritance*' et '*heritage*') sont confondus.

² Cette opposition entre les choses dans le patrimoine (*res in patrimonio*) et les choses hors du patrimoine (*res extra patrimonium*) est une opposition majeure en droit romain (Malenica, 2006). Les *res extra patrimonium* étaient de différentes catégories : les *res divini* (affectées aux dieux et propriété de personne), les *res publicae* (appartenant au genre humain comme l'eau ou l'air), les *res publicae* telles que les fleuves ou routes, les *res universitatis* telles que les thermes ou les théâtres. Les *res extra nostrum patrimonium* ont en commun d'être *extra commercium*. C'est ce statut de choses retirées du circuit marchand pour être mise à disposition d'une communauté (laquelle peut aller d'un groupe social à l'humanité toute entière) que nous retrouvons précisément dans l'idée de patrimoine [*heritage*] naturel ou culturel. La patrimonialisation est définie ici comme le processus

1.1.1. Quels que soient les discours qui tendent à assimiler le second au premier, il existe entre les deux conceptions une différence essentielle. Cependant l'assimilation des deux conceptions est particulièrement vive en France : dans la lignée des débats sur la cession du patrimoine de l'aristocratie à la Nation (Desvallées 1995, 1998), il est de coutume de considérer le patrimoine culturel comme l'ensemble des biens de la Nation reçu des ancêtres et transmis aux générations futures. Cette façon de penser le patrimoine culturel se fonde explicitement sur une analogie avec la transmission d'un bien d'une génération à la suivante à l'intérieur d'une famille, étymologiquement du père à ses enfants. Mais ce faisant, elle postule une analogie plus ou moins implicite entre d'une part la famille et la Nation (ou la collectivité) et d'autre part entre des biens privés et des biens culturels communs. Il n'est qu'à lire la littérature actuelle concernant le patrimoine des communautés (spécialement le patrimoine immatériel) pour sentir à quel point une telle analogie présuppose une naturalisation de la Nation, ou plutôt en ce cas une naturalisation de la collectivité dépositaires de ces biens en une sorte de famille élargie. Or, ce qui est en jeu, outre la question de savoir si l'on peut assimiler sans autre forme de procès une « communauté » (et *a fortiori* une Nation) à une lignée familiale, est le fait de considérer les biens culturels communs comme purement et simplement des biens privés qui appartiendraient à une entité collective.

1.1.2. La difficulté tient au fait que cette question ne se pose pas vraiment lorsque ces biens sont des biens familiaux devenant la propriété d'une personne morale collective. Mais, il n'en va pas de même lorsque, par exemple, ils restent la propriété d'une personne privée tout en étant considérés comme un bien commun. Ce qui apparaît alors est bien la différence considérable qui existe entre la dimension juridico-économique et la dimension symbolique. Le retournement de point de vue qui s'en suit met en effet au jour la ligne de partage entre les deux dimensions. À regarder ce qui est en jeu dans cette assimilation des deux conceptions sous l'angle anthropologique, ce qui paraît en jeu est l'opération, qui est au fondement du politique, de l'assimilation – ou plutôt de la transformation – d'une collection d'individus concrets à une entité, un corps social unique, qui ne peut être évidemment que symbolique, qu'un construit en représentation, dans l'espace comme dans le temps. En ce sens, ce serait plutôt le patrimoine qui servirait à produire une entité sociale plutôt que l'entité collective qui serait *a priori* propriétaire du patrimoine.

Cependant que l'on m'entende bien : mon propos ne vise nullement à « défendre » une conception symbolique du patrimoine qui serait posée comme plus « vraie » que la conception juridico-économique. Il s'agit de prendre en compte le caractère fondamentalement paradoxal de ce que nous appelons aujourd'hui « patrimoine culturel » – et pour cela, il est nécessaire d'en restituer la dimension symbolique.

1.1.3. En effet, penser la dimension symbolique sous la définition juridico-économique n'avait pas véritablement de conséquence tant que le patrimoine était appréhendé comme un ensemble de biens dont la valeur symbolique était définie par ailleurs, à travers principalement leur caractère artistique ou encore scientifique (en l'occurrence historique principalement). L'important était alors d'assurer leur

d'acquisition de ce statut symbolique de « chose que l'on doit garder » (par opposition au statut de chose que l'on peut échanger). On trouve une éclairante application de la référence au droit romain dans Sucharitkul (1987) pour discuter la définition juridique du statut de « patrimoine commun de l'humanité » en droit international ou dans Berry (2006) qui l'utilise pour approfondir le statut juridique des pratiques de partage et de production dites libres de droit en tant que « biens communs » (*commons-based production and sharing*).

pérennité et leur transmission, leur fonction symbolique étant liée à leur possession et leur exposition sous forme de collection. Mais les choses ont changé avec l'élargissement de la notion de patrimoine³.

En effet, d'un côté, de nouveaux types d'objets ont acquis le statut de patrimoine, ce que l'on a appelé un temps le « petit patrimoine », les objets ethnologiques, le patrimoine vernaculaire, les savoirs et savoir-faire, le patrimoine technique et industriel, le patrimoine scientifique, les milieux naturels ; puis, dernièrement, le patrimoine immatériel. Ce qu'en France, d'aucuns ont qualifié de fièvre ou d'inflation patrimoniale, s'est accompagné d'un autre côté d'une extension générique de la notion à des domaines reconnus depuis longtemps sous d'autres noms : les monuments historiques, mais aussi les œuvres d'art, les collections archéologiques, les collections d'histoire naturelle ou d'anthropologie, les sites, les livres, les musiques, etc., autant de choses désormais pensées sous la catégorie de patrimoine. En réalité, ce double élargissement a eu pour effet de conférer à cette catégorie une position dominante, tout en obligeant à l'aborder différemment. Ce fut le cas notamment du développement de l'approche du « devenir-patrimoine » des objets, c'est-à-dire de la patrimonialisation.

1.2. Qualité intrinsèque des objets ou construit social ?

La seconde opposition se situe entre deux conceptions que je proposerai de désigner respectivement par les termes de conception « substantialiste » et de conception « relativiste ». Cette opposition n'est, on s'en doute, pas totalement étrangère à l'élargissement dont je viens de faire état.

1.2.1. Pour la conception « substantialiste », le caractère de patrimoine des objets – leur *patrimonialité* – est une qualité intrinsèque de ceux-ci. Le travail du spécialiste va donc consister à mettre au jour les traits patrimoniaux de l'objet qui constituent sa vraie nature. La chose est relativement aisée lorsque la valeur artistique est considérée comme le critère de référence ; beaucoup plus difficile lorsqu'il s'agit d'objets ethnologiques, ou *a fortiori* de patrimoine culturel immatériel. À moins de considérer, comme on le fait parfois, la référence communautaire comme critère de patrimonialité, comme si cette référence naturalisait patrimonielement l'objet, mais dans la réalité les choses sont plus complexes. Je reviendrai sur ce point lors de la discussion.

En tout état de cause, les spécialistes du patrimoine qui ne regardent les objets que pour y retrouver les caractéristiques qui permettent de les considérer comme des objets de patrimoine ne peuvent comprendre pourquoi un nombre toujours plus grand d'objets change de statut et sont exhibés comme patrimoine. Pour eux, ces objets ne possèdent pas les valeurs intrinsèques qui caractérisent le patrimoine. Le prototype de l'objet patrimonial reste alors l'œuvre d'art : la valeur artistique exceptionnelle de l'objet justifiant en dernière instance la nécessité de le garder et de le transmettre. Le groupe (ou le collectif) qui détient un tel objet est possesseur de valeurs reconnues et peut ainsi y trouver une marque qui le différencie des autres groupes. Pour peu que l'on prenne en compte la convertibilité de ces valeurs en valeurs économiques et juridiques, on se rapprochera de la superposition du

³ L'exemple extrême de changement est le patrimoine génétique dont la définition scientifique ne garantit nullement la dimension symbolique. À suivre Micoud, (2005), il serait l'indice d'un changement de paradigme dans la conception du patrimoine.

patrimoine privé et du patrimoine culturel, la seule différence résidant dans la nature individuelle ou collective du détenteur⁴.

1.2.2. Face à cette position qui cherche à définir ce qu'est le « vrai » Patrimoine, ceux que j'appellerai les « relativistes » estiment que la patrimonialité est un statut qui résulte d'une construction sociale. Le relativisme extrême, brandi à la manière d'un épouvantail par une partie des tenants de la position substantialiste, reviendrait à dire que tout – et surtout n'importe quoi – peut devenir patrimoine pour peu qu'on le décide. Ce qui sous-entend qu'il n'existe plus de définition solide de la notion permettant de faire le partage entre ce qui est patrimoine, ce qui peut l'être et ce qui ne peut ou ne devrait pas l'être. Ce relativisme absolu n'a pas véritablement de sens, sauf à nier toute dimension institutionnelle à la notion de patrimoine.

En fait, la conception relativiste « modérée », ou que l'on peut aussi dire anthropologique si l'on veut, défend l'idée que, dans une société donnée, lorsque la catégorie « patrimoine » existe – ce qui n'est manifestement pas le cas dans toutes les sociétés –, celle-ci est un fait d'institution et, par là même, la reconnaissance d'un objet comme objet patrimonial est un construit social. Compte tenu des présupposés de la position substantialiste, une telle approche apparaît à celle-ci à la fois illégitime et irrecevable. Car elle revient à reconnaître que le fondement de la valeur patrimoniale se trouve dans le regard social ; ou, en d'autres termes, dans l'intérêt qu'un collectif reconnaît à l'objet, qui justifie qu'il se sente obligé de le garder, de le conserver ou de le préserver d'une manière où d'une autre.

1.2.3. Mais si la particularité de cette position est d'estimer que la reconnaissance du caractère patrimonial d'un objet est fondamentalement subordonnée à l'existence d'un *intérêt* au moins d'une partie des membres de la société pour ces objets (c'est précisément en cela qu'elle est relativiste), toute la question reste celle de savoir ce que recouvre et signifie un tel intérêt : que faut-il entendre par ce terme et comment va-t-il donner ensuite matière à la définition d'un statut particulier pour ces objets. C'est avec cette question (qui fait qu'il s'agit d'un relativisme « modéré ») que nous rejoignons à nouveau la question de la patrimonialisation.

En effet, si l'intérêt de la position relativiste est d'aborder le patrimoine non à partir d'un statut qui serait déjà établi mais à partir du processus même par lequel des objets acquièrent ce statut patrimonial, sa limite, comme le montre le relativisme absolu est en revanche d'avoir tendance à mettre en parenthèse les caractéristiques de l'objet sur lesquelles se fondent choix et décisions intervenant dans la construction de ce statut⁵.

⁴ Ce qui nous ramène à la première aporie. Cette conception ne dit rien sur la manière dont les objets acquièrent des valeurs, excepté pour les œuvres d'art où le geste de constitution d'une collection (le choix, la reconnaissance, l'étude, l'exposition) constitue le moment de l'attribution de valeurs. Moment qui est d'ailleurs lui-même dissocié de celui de la reconnaissance comme patrimoine culturel par transfert de la sphère privée à la sphère publique, avec la naissance du musée, le legs, la spoliation ou l'achat. À côté de cette forme traditionnelle de la position substantialiste, que l'on trouve par exemple chez beaucoup de professionnels du patrimoine (conservateurs ou autres spécialistes des monuments et du patrimoine), existe une forme théorisée, dans le sillage de l'École de muséologie de Brno, qui reconnaît à l'objet de musée un caractère spécifique (la « muséalité », comme relation spécifique de l'homme à la réalité).

⁵ La question qui se pose est de savoir si, et comment si, les caractéristiques de l'objet interviennent dans la construction du caractère patrimonial de l'objet. Ce caractère est-il le simple effet de la représentation que les acteurs s'en font, ou bien est-il la résultante de la pratique des acteurs sociaux et des caractéristiques de l'objet ? D'un côté (première position), on va vers ce que j'appelle le relativisme absolu (cela reviendrait à une position strictement sociologique) ; de l'autre (seconde position), il y a prise en compte du fait qu'un objet pour être patrimonialisé doit posséder certaines caractéristiques (comme par exemple de venir d'un monde autre que celui du présent) servant de base à la construction de son statut social d'objet patrimonial. Par exemple, l'approche en

Pour le relativisme modéré ou anthropologique, l'enjeu d'une étude de la patrimonialisation est non pas de nier l'existence de ces caractéristiques, mais plutôt de comprendre selon quel processus elles sont construites.

2. Comprendre les phénomènes de patrimonialisation

Se pencher sur la patrimonialisation et non plus sur le patrimoine, conduit à peu près inévitablement à considérer la notion de patrimoine comme une catégorie « indigène » : ce sont les membres d'une société qui considèrent, reconnaissent, collectent, déclarent, conservent, exposent, visitent des choses comme patrimoine.

2.0.1. Je pense que cette manière de considérer le patrimoine est commune à toutes les approches relativistes qui posent en leur principe que cette catégorie n'est pas universelle, mais qu'elle a émergé dans un certain type de société, à une période déterminée : en Occident, en relation avec la reconnaissance des monuments historiques et avec le développement des musées, et plus récemment avec le développement des différentes formes de patrimoines culturels et naturels. Il en va de même pour l'émergence toute récente de la catégorie de « patrimoine culturel immatériel ».

2.0.2. Mais que le patrimoine soit une notion indigène a pour conséquence de faire apparaître la distinction entre deux types de recherches : (i) les recherches qui contribuent à la définition et à la reconnaissance des objets comme étant des objets de patrimoine ; et (ii) celles qui visent à produire une connaissance du processus par lequel des objets sont ou deviennent des objets de patrimoine. Si on veut : les recherches *pour* la patrimonialisation et les recherches *sur* la patrimonialisation. La différence majeure entre les deux types de recherches réside dans le fait que les premières s'inscrivent à l'intérieur de la définition (indigène) de la notion de patrimoine, tandis que les secondes s'attachent à comprendre le phénomène social que recouvre cette notion. Lorsqu'on parle de « patrimonialisation », le terme a donc déjà au moins deux sens épistémiquement très différents. Il est d'ailleurs significatif qu'une quelconque recherche documentaire à partir de ce terme fait aujourd'hui apparaître une majorité d'études à caractère historique, éthologique ou géographique destinée à permettre la patrimonialisation.

Je me situe résolument ici dans la seconde perspective qui entend penser le fait patrimonial en tant que fait culturel et social et qui suppose par le fait même d'adopter un point de vue décalé par rapport à la notion de « patrimoine », mais désormais aussi par rapport à la notion de « patrimonialisation ». Un point de vue décalé par rapport à la manière dont ces deux notions sont utilisées par les acteurs sociaux, y compris par les chercheurs qui contribuent par leurs recherches à la patrimonialisation de certains types d'objets matériels ou immatériels⁶.

Cependant, cette seconde perspective peut à son tour se décliner selon des approches diverses. Selon la focale d'analyse retenue, il n'y a donc pas une, mais plusieurs « patrimonialisations ». Essayons d'expliquer cela.

termes de sociologie des valeurs de Nathalie Heinich (2009) évite la seconde position, alors que la position posée plus loin comme une approche anthropologique s'inscrit dans cette seconde position.

⁶ Sous cet angle, le fait que ce statut recouvre des choses que l'on désignait auparavant sous d'autres noms (œuvres, monuments, biens religieux ou collectifs, etc.) et qu'il unifie ainsi des catégorisations variées est un phénomène qui mérite d'être étudié dans le détail

2.1. La patrimonialisation comme intérêt des acteurs pour des objets

Une première façon de concevoir la patrimonialisation est d'essayer de saisir les raisons sur lesquelles se fonde l'intérêt d'un groupe pour des objets.

2.1.1. Cette approche qui paraît la plus directe et la plus simple s'avère rapidement d'une extrême difficulté, principalement en ce qu'elle cherche à saisir des causes – opération toujours périlleuse en sciences sociales. Une telle approche ne saurait donc être que locale et parcellaire. C'est le cas – mais il ne s'agit là évidemment que d'un exemple – de l'analyse du travail de deuil avec l'écomusée du Creusot : comment la patrimonialisation, dont la création de l'écomusée a été le support, a permis à un groupe social de se détacher du passé (Debary : 2002). Un autre exemple de la relation entre patrimonialisation et groupe social nous est donné par l'analyse des rapports conflictuels entre les professionnels et les bénévoles dans l'écomusée menée par Serge Chaumier (2003). On peut noter en effet que la professionnalisation de la relation au patrimoine constitue un aspect (ou plutôt, un moment) de ce détachement, de cette distanciation, de cette « rupture patrimoniale » telle que l'a analysée Michel Rautenberg⁷. Cette rupture est particulièrement visible dans le cas du patrimoine immatériel où les professionnels aident le groupe à avoir un regard distancié sur ce qu'il a toujours fait ou connu.

2.1.2. Une seconde approche des raisons de considérer comme patrimoine s objets nous est fournie avec les recherches portant sur la manière dont apparaît, voire se crée, un intérêt pour un type d'objet. Je pense aux études sur la naissance d'un sentiment patrimonial à propos des halles de Baltard ou de l'architecture du XXe siècle, sans parler des fêtes populaires ; études qui ne sont pas sans évoquer parfois celles portant sur les variations du goût⁸.

2.1.3. La troisième approche des raisons à une patrimonialisation consiste à procéder à une périodisation des conceptions du patrimoine. La forme à laquelle je pense est évidemment l'approche historique⁹, mais je voudrais tout particulièrement mentionner celle proposée par André Micoud (1995, 2005) qui distingue trois moments : (i) celui de la conservation et une patrimonialisation juridique (par classement ou par périmètre de protection) ; (ii) celui de la sauvegarde (après la seconde guerre mondiale) de ce qui a failli disparaître (mode de vie, cultures, coutumes, milieux fragiles, etc.) dans des milieux comme les écomusées, les parcs régionaux, les réserves ; (iii) celui de la gestion d'un patrimoine conçu comme ressource¹⁰ dans des banques, et susceptible d'une mise en marché. On le voit, l'horizon de cette périodisation (qui décrit une conception du rapport au temps) est une conception de la dimension symbolique du patrimoine sur laquelle je serai amené à revenir.

⁷ L'auteur montre comment la maison constitue une des matrices de cette construction (Rautenberg, 2003 : 152). Sur la manière dont le caractère patrimonial des objets est attribué par des habitants à des éléments de la ville voir Watremez (2008).

⁸ Voir à titre exemple : Andrieux (1997 : chap. iv « Patrimoine et société ») ou encore Babelon et Chastel ([1980]1994). Morisset (2009), sous le concept de « mémoire patrimoniale » développe une approche de la dimension historique des représentations du patrimoine à partir de l'étude du patrimoine monumental québécois.

⁹ Poulot (e.g. 1997, 1998b, 2001) est un des auteurs qui s'est le plus précisément attaché à dégager les moments historiques de la construction du patrimoine comme champ de la culture. Pour une tout autre approche, voir Bercé (2000).

¹⁰ Même idée chez Rautenberg (2003).

2.2. La patrimonialisation comme processus social

Mais auparavant, je mentionnerai une autre façon d'aborder et de penser la patrimonialisation en essayant de décrire le processus même de devenir patrimoine des objets.

2.2.1. Une première façon de mener cette description est d'utiliser une méthode ethnographique¹¹. La seconde est la démarche utilisée par Nathalie Heinich (2009) qui consiste non seulement à décrire, mais à amorcer une analyse de la construction d'un rapport aux valeurs à travers la mise en œuvre de critères par les professionnels (ce qu'elle appelle la fabrique du patrimoine). La patrimonialisation est abordée dans sa dimension d'évaluation dont un des aspects majeurs est « l'administration de l'authenticité ».

2.2.2. Une troisième façon d'aborder la patrimonialisation comme processus social, complémentaire des deux premières, serait l'étude des usages du patrimoine par les groupes sociaux : politiques, habitants, touristes, communautés, etc., prenant par exemple la forme d'une étude de la manière dont les groupes sociaux mettent en œuvre cette catégorie, comment les acteurs sociaux la mobilisent et l'usage que les uns et les autres en font¹². Dans une période où, si l'on suit André Micoud, le patrimoine tend à devenir une ressource, cet aspect présente un intérêt tout particulier.

2.3. La patrimonialisation comme processus symbolique

La troisième façon d'aborder la patrimonialisation est de la considérer sous l'angle de sa dimension symbolique. Si l'on considère avec Marc Augé (1994 : 84) que le symbolique est « l'objet premier de l'anthropologie » et si l'on admet avec lui que ce que l'on appelle ainsi serait « la relation représentée et instituée à autrui, la relation de complémentarité entre un même défini comme tel par cette relation et un autre relatif à ce même », cette approche me semble pouvoir être qualifiée d'anthropologique. C'est elle que je vais développer maintenant un peu plus longuement.

3. Pour une anthropologie de la patrimonialisation

À côté des approches historiques, sociologiques, ethnologiques, qui s'intéressent plutôt à la diversité des formes que peut prendre la patrimonialisation et que je viens de rappeler brièvement, je proposerai de porter un regard de spécialiste de la communication culturelle sur la manière dont le patrimoine construit un rapport au passé à travers la circulation des objets dans le temps (et secondairement dans l'espace entre des cultures, mais il s'agit là d'un processus plus complexe). Pour être encore plus précis : porter un regard sur la manière dont les hommes du présent

¹¹ Voir par exemple : Fournier (2003) sur les fêtes Provence ; Rautenberg (2003) sur les politiques du patrimoine en Savoie, ou encore Fabre (2000) pour une ensemble d'étude sur les monuments historiques.

¹² Il y a pas exemple un grand développement des approches géographiques qui s'intéressent à cette dimension sociologique, à partir de la question du tourisme. Pour une vue d'ensemble de cette question, voir Gravari-Barbas & Violier (2003), Donaire (2008) et pour consulter une série d'exemple de cas, on pourra se reporter aux actes à paraître du colloque récent de Nîmes *Patrimoine culturel et désir de territoire* (24-27 février 2010). Mais ce type de recherche porte sur les différents domaines ou les différentes dimensions du patrimoine. Parmi une abondante littérature, voici quelques exemples dans des domaines divers : sur le patrimoine architectural (Amougou, 2004) ; sur le patrimoine naturel (Bonniol, 2001) ; sur la dimension économique (Barrère *et al.*, 2005) ; sur le patrimoine scientifique (Boudia *et al.*, 2009) ; sur la dimension économique du patrimoine mondial (Kirshenbatt-Gimblett, 2006).

considèrent, étudient, conservent, traitent des « choses » venues du passé ; la manière dont ils en font du patrimoine en les *patrimonialisant*, si l'on peut dire.

3.1. Une approche communicationnelle de la construction d'une relation à travers les objets patrimoniaux

En m'appuyant sur l'approche que j'ai développée dans *Le Don du patrimoine* (Davallon, 2006), je traiterai d'un aspect singulier, limité, de la patrimonialisation (et secondairement du patrimoine) : son caractère de fait d'*institution*. Cela revient à s'intéresser à ce dont les individus ne sont pas les auteurs et qui donne néanmoins sens à ce qu'ils font¹³.

3.1.0 Cette posture est à la fois proche et complémentaire de celle d'André Micoud. Proche, car il y a accord sur l'objectif d'une prise en compte du symbolique. Différente, et partant complémentaire, en ce que, si me référant à la distinction qu'introduit Marc Augé (1994) à propos du jeu et de l'interaction entre le « symbolique » et les « pratiques historiques¹⁴ », André Micoud me semble plutôt mettre l'accent sur la manière dont se constituent des collectifs à partir du travail de patrimonialisation¹⁵. Tandis qu'il aborde le symbolique à partir de l'herméneutique, ce qui lui permet de caractériser les pratiques historiques et notre rapport au temps, je cherche plutôt à rendre compte de la manière dont se construit le patrimoine comme fait communicationnel se déployant dans le temps à travers le changement de statut social et symbolique des objets¹⁶.

3.0.2. Le principe de cette approche est le suivant. Un examen un tant soit peu approfondi des manières de faire ou de penser qui soit aboutissent à la patrimonialisation de choses (matérielles ou, comme on dit, immatérielles) soit se rapportent à des objets ayant déjà le statut de patrimoine, fait apparaître l'existence de régularités dans les représentations comme dans les comportements vis-à-vis de ces choses. Si ces régularités correspondent à ce que Searle (1998) appelle des « règles constitutives », elles partagent ce qui est patrimoine et ce qui ne l'est pas, mais aussi définit les différents rapports que l'on peut ou doit établir avec les objets qui sont considérés comme patrimoine. Certaines de ces règles peuvent ensuite fournir matière et se décliner dans des normes explicitement énoncées possédant un caractère plus ou moins contraignant (des règles « normatives »), comme c'est le cas des réglementations de nature juridico-administrative qui définissent les types de patrimoine ou encore prescrivent ce qu'il convient de faire, de dire ou de penser vis-

¹³ Le sociologue parlerait probablement à ce propos d'*habitus*, mais je préfère celui d'*institution*, l'employant en un sens très proche que Mauss donne à ce terme, et me référant à la modélisation qu'en propose John R. Searle (1998).

¹⁴ Cette manière de considérer le symbolique comme objet de l'anthropologie est toutefois soumise à la condition, continue-t-il, « de préciser que le symbolique qui se présente comme antérieur à toute pratique, est lui-même mis en cause par les pratiques historiques dont ses évolutions ou ses mutations traduisent l'efficacité et prolongent l'influence ».

¹⁵ Même si, dans ce texte, l'auteur revendique explicitement un point de vue sociologique, il affirme s'intéresser au « travail symbolique » de la patrimonialisation (que je qualifierai pour ma part plutôt « d'opérativité symbolique », mais peu importe) : « J'appelle travail symbolique l'activité de groupements humaines qui ne cessent de recomposer –condition de perpétuation de leur identité dans le temps – les représentations qu'ils se font du monde, d'eux-mêmes et des autres et des autres groupements humaines. » (Micoud, 2005 : 82.) Le fond de l'accord est sur la théorie de la représentation (au sens de Louis Marin : comme ce qui présente en se représentant) même si je mets plutôt l'accent sur l'opérativité des objets et pas seulement le détour par les sujets.

¹⁶ Searle (1998 : 46) pose que « les faits institutionnels n'existent qu'à l'intérieur de systèmes de règles constitutives », lesquels ont pour particularité de « créer le possibilité de ces faits » – au sens, par exemple, où la règle des échecs créent la possibilité de ce jeu. L'approche de Micoud (2005 : 94sq) porte plutôt sur la manière dont les pratiques de patrimonialisation définissent notre rapport au temps.

à-vis de ceux-ci¹⁷. Mais les règles constitutives sont dégagées et formalisées par un travail d'analyse des régularités observées.

Lorsqu'on parle de règles constitutives, il s'agit donc d'un construit d'analyse non d'un observable, et encore moins d'une convention entre des acteurs sociaux. Le fait qu'apparaisse une sorte d'« accord » entre des sujets sociaux (tout spécialement par ceux qui sont habilités à le faire) pour reconnaître un statut social particulier des objets de patrimoine, statut différent de celui des objets « ordinaires », ne doit pas nous abuser sur la nature de cet accord. Il tient au fait que les acteurs ont acquis un certain nombre d'aptitudes, de dispositions, de représentations qui font que tous ceux qui les ont ainsi acquises reconnaissent plus ou moins immédiatement qu'il s'agit d'objets patrimoniaux, ou encore patrimonialisables, et que les comportements et les discours sont *grosso modo* ceux que l'on attend vis-à-vis de tels objets¹⁸.

3.2. La construction du statut patrimonial des objets

L'intérêt d'une approche de la patrimonialisation comme fait institutionnel est qu'elle permet de saisir la logique selon laquelle se construit le statut patrimonial d'un objet : comment se mélangent intérêt social pour celui-ci, prise en compte de certaines de ces caractéristiques, énonciation d'un statut particulier qui a pour conséquence de le traiter autrement que les objets ordinaires, etc.

3.2.1. Certes, les recherches auxquelles j'ai fait référence précédemment permettent une connaissance des pratiques de patrimonialisation. De même, les normes juridico-administratives nous disent les règles qui régissent le statut de l'objet patrimonialisé, ce qu'il est permis ou recommandé de faire ou de ne pas faire avec lui. Mais ce que nous saisissons lorsque nous analysons la patrimonialisation comme fait d'institution, c'est la manière dont les caractéristiques de l'objet font tenir ensemble ces pratiques, ces savoir-faire, ces critères, ces études, ces normes entre eux pour faire de cet objet un objet de patrimoine. Et donc la manière dont elles justifient à la fois son statut symbolique et les pratiques dont il est l'objet. Mais à la différence de ce que pensent les substantialistes, ces caractéristiques n'existent pas comme des qualités toujours-déjà patrimoniales dans l'objet ; elles ne sont pas non plus, comme voudraient nous le faire croire certains relativistes, une pure décision sans fondements de ce qui est patrimoine ; une décision qui serait, à un moment donné, applicable à n'importe quel objet. La patrimonialisation est certes une construction, mais elle doit trouver sa cohérence, son fondement et sa légitimité dans des traits auxquels les objets doivent satisfaire¹⁹.

Ce qu'en définitive fait apparaître l'étude systématique des textes et surtout des pratiques, c'est que réussir à faire tenir ensemble pratiques et caractéristiques objectives nécessite certaines opérations dont la mise en œuvre va constituer autant de conditions de succès de la patrimonialisation.

¹⁷ Cf Heinich (2009) qui pointe les règles constitutives mais reste dans la diversité des pratiques et des règles normatives qui les mettent en œuvre.

¹⁸ Searle (1998 : chap. VI « Les aptitudes d'Arrière-plan et l'explication des phénomènes sociaux ») a bien analysé comment se constituait ce qu'il appelle « l'arrière-plan » et comment fonctionne, toujours selon ses mots, la « structure régulatrice » qui correspond à un ensemble de règles constitutives et qui caractérise une institution. Un peu comme la mise en œuvre des « règles » de grammaire ne relève pas nécessairement (et jamais totalement) de leur application consciente, ni même d'une quelconque conformation « inconsciente » à celles-ci. Et pourtant ce sont elles (et bien d'autres encore, telles que les actes de langage) qui donnent sens aux phrases que construisent ceux qui parlent. Heinich (2009) montre que du côté des pratiques historiques, il y a un jeu dans l'application des règles, que les objets et les pratiques questionnent toujours les règles, même si celles-ci, en gros, fonctionnent.

¹⁹ Ce sont ces traits objectifs qui servent de supports à la définition des valeurs.

3.2.2. J'ai formalisé ces opérations sous le terme de « gestes » de patrimonialisation²⁰ en cinq catégories ; ou mieux, en cinq moments.

(i) Vient en premier l'intérêt porté à l'objet par un groupe social plus ou moins large, plus ou moins organisé, qui prend la forme du sentiment d'une « valeur » de l'objet, antérieurement à toute détermination précise « des valeurs ». À un moment donné, ce groupe va estimer qu'un bâtiment, mais tout autant des objets du quotidien, des outils, des savoir-faire, des musiques ou des danses, « ont quelque chose » qui fait qu'on doit les garder. Me référant à Arlette Farge (1989), Maurice Godelier (1996), Wiener (1992) et surtout à Renaud Dulong (1998), mais en ayant tout autant à l'esprit ce que disent les archéologues ou les paléontologues de ce qu'ils ressentent au moment d'une découverte, j'ai proposé de reprendre le terme évocateur, mais il me semble tout à fait juste (à tel point qu'il est en lui-même une trouvaille...) introduit par Eco (1993) de « trouvaille » pour qualifier cette expérience qui allie la perception d'un objet ordinaire, sans gloire, et le sentiment de sublime qu'il peut déclencher²¹.

(ii) Le second moment est celui de l'étude de l'objet. Je ne connais pas de cas d'objet patrimonial reconnu comme tel, qu'il soit culturel ou naturel, matériel ou immatériel, qui n'ait pas été l'objet d'étude ou de recherche, autrement dit d'une mobilisation ou d'une production de savoir. La chose est évidente pour l'archéologie, les œuvres d'art, les objets ethnologiques, mais, contrairement à ce que l'on entend parfois, le patrimoine immatériel n'échappe pas à la règle, quand bien même la recherche prend la forme d'un enregistrement de pratiques ou d'une enquête de mémoire. Même si elle n'est pas censée servir à établir l'authenticité de ce patrimoine, elle en établit en tout état de cause l'origine. Le simple fait que la Convention pour le Patrimoine culturel immatériel e l'Unesco²² dise qu'un patrimoine immatériel est reconnu par la communauté suffirait à le prouver. Toute la question est de savoir de quelle manière légitime on obtient une telle reconnaissance. Par conséquent, dans la totalité des cas, l'étude et la recherche servent essentiellement à établir la nature et l'origine de l'objet, fût-il (et, ajouterai-je, surtout s'il est) immatériel.

(iii) Le troisième moment est celui de la déclaration. Un objet ne devient patrimoine qu'à partir du moment où il est déclaré comme tel. Cette déclaration est un acte performatif dont la forme peut varier, depuis la simple énonciation (« c'est du patrimoine ») jusqu'à l'acte juridique ou administratif d'inscription ou de classement. Pour que l'objet soit reconnu comme objet patrimonial, cette déclaration doit être faite par un énonciateur autorisé. Il est intéressant de noter que, dans le cas du patrimoine (mondial ou immatériel) de l'humanité reconnu par l'Unesco, cette déclaration se fait en deux temps : un premier temps où le patrimoine est déclaré patrimoine ; puis un second temps où, sur proposition des États, il est reconnu comme « exceptionnel » pour le patrimoine mondial ou comme « représentatif de l'humanité » dans le cas du patrimoine culturel immatériel et peut être alors inscrit sur une liste. Avec une ambiguïté, tout de même : lorsqu'il s'agit de l'inscription sur les listes de sauvegarde, car ce sont les experts de l'Unesco qui déclarent alors la nécessité d'une sauvegarde de ce qu'ils considèrent être un patrimoine en danger.

²⁰ On peut dire que ces gestes présentent l'idéaltype des opérations qui aboutissent à la patrimonialisation.

²¹ Dulong (1998 : 180) parle par exemple de « sublime du passé », Godelier (1998 : 239-243) de « beauté sublime ».

²² Celle-ci est consultable à l'adresse suivante :
<<http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=00006>>.

(iv) Le quatrième moment est celui de l'organisation de l'accès du collectif à l'objet patrimonial. Cet accès présuppose que les membres du collectif sont les bénéficiaires de l'existence de ce patrimoine est de son exposition. L'exposition est précisément le rituel par lequel on fait revivre le moment de la « trouvaille » et le sentiment de sublime au visiteur. En ce sens, on peut dire que l'expérience touristique est la forme, plus ou moins mineure ou plus ou moins majeure selon les cas, de cette expérience. D'où la littérature sur l'authenticité dans le monde des études sur le tourisme ; j'y reviendrai n conclusion, dans quelques instants. Les bénéfices attendus (ou, si l'on préfère, l'opérativité symbolique) pour les membres du collectif sont de plusieurs ordres. Il y a, comme je viens de l'évoquer, l'expérience de la découverte de l'objet lui-même qui est cruciale d'un point de vue symbolique. Viennent ensuite les bénéfices liés à l'objet lui-même (savoirs, plaisir esthétique, etc.) ; et enfin la constitution d'une communauté des regards sur un bien commun, qui peut aller jusqu'à la reconnaissance ou l'affirmation de qui ce patrimoine est le patrimoine. J'ai montré naguère comment cette opérativité était au cœur de l'exposition comme rituel de représentation (Davallon, 1986), il faut y ajouter le fait qu'elle rend visible l'affirmation de qui nous estimons être les héritiers.

(v) le cinquième et dernier moment est celui de la transmission aux générations futures de ces objets patrimoniaux. Il pose une continuité dans le temps, en instaurant une relation au futur faisant pendant à la relation au passé. Mais, *a contrario*, il faut noter qu'il s'agit d'une décision de ce qui *doit* faire patrimoine pour les gens du futur...

3.2.3. Si on monte encore en généralité depuis la pratique en direction de ce qui fait institution et que l'on se demande quelles sont les règles qui définissent ce qu'est le *patrimoine*, on s'aperçoit que les trois derniers moments débouchent sur trois types d'obligations. Il s'agit de : (i) l'obligation de *garder* des choses que l'on a reçues (et non produites soi-même) et qui de ce fait même possèdent une valeur particulière ; (ii) l'obligation de les *transmettre* aux générations futures ; et (iii) l'obligation d'une mise à disposition symbolique du collectif qui le considère comme un « *bien commun* », pour reprendre l'expression d'André Micoud (1995). Les deux dernières sont présentées comme la finalité de la première. On remarquera aussi au passage qu'une fois que les qualités de l'objet ont servi à établir et déclarer son statut de patrimoine, les règles constitutives qui définissent ce statut portent sur des pratiques sociales. À la différence des gestes, elles ne disent rien de la manière dont les objets patrimoniaux acquièrent leur statut patrimonial, spécifiant uniquement ce statut. C'est pourquoi, il faut se méfier du fait qu'une fois oublié le contexte de production de ce statut, elles semblent affirmer une pure ontologie de ces objets.

4. Discussion : les questions suggérées par une approche anthropologique de la patrimonialisation

Au-delà de la connaissance que nous pouvons avoir aujourd'hui du processus de patrimonialisation, l'approche anthropologique exposée ci-dessus conduit à se poser trois séries de questions sur l'évolution actuelle de la patrimonialisation, ouvrant ainsi autant de domaines qu'il conviendrait d'explorer.

4.1. Entre don et économie des échanges ?

L'obligation de garder suppose que les objets auxquels elle s'applique soient dotés d'une très grande valeur qui légitime, explique, justifie cette obligation.

4.1.1. Fonctionnellement, cette valeur générique se décline en une série de valeurs secondaires qui ont été repérées et formalisées pour la première fois de manière systématique par Aloïs Riegl ([1903] 1984). Elles ont été ensuite régulièrement reprises, commentées, discutées, complétées par bien d'autres auteurs selon diverses modalités²³. Ces diverses valeurs particulières servent de fondement et de justification aux actions de protection, de restauration, de conservation, de présentation au public, ou encore de valorisation touristique.

Mais quoi qu'il en soit, d'un point de vue symbolique, ce régime des valeurs particulières, que l'on peut qualifier de « raisonnées », reste toujours accompagné du sentiment plus diffus et moins formalisé d'une « valeur » générique, qui prend la forme de ce que j'appelais plus haut « l'intérêt social », et qui s'apparente, comme je l'ai montré ailleurs, au sentiment du sublime²⁴. Ce sentiment d'une valeur hors du commun mobilise les caractéristiques de l'objet – et donc, paraît dépendre de ces dernières. Elle paraît être intrinsèque à l'objet.

Mais, en termes de recherche, nous touchons là une limite.

En effet, une fois reconnu ce sentiment du sublime, une fois analysé les processus qui « l'autorisent », qui le rende possible, il n'est guère possible d'aller au-delà. Par comparaison avec des processus symboliques qui présentent des similitudes dans d'autres sociétés, j'ai tenté de construire un idéaltype qui rendait compte de la raison de ce sentiment. Une fois mise de côté la dimension esthétique, reste la dimension relationnelle construite entre nous et les êtres qui sont à l'origine des caractéristiques de l'objet qui paraissent à l'origine de ce sentiment. Mais, comme dans tout idéaltype, nous sommes dans une construction abductive, les éléments de réalité servant à cette construction et, partant, ne pouvant servir en même temps à le valider ; et donc à le faire passer le stade de l'hypothèse.

4.1.2. L'analyse du matériau à ma disposition au moment où j'ai mené mes investigations allait, à quelques exceptions près, dans le sens de l'attribution des caractéristiques de l'objet aux êtres qui avait produit celui-ci²⁵. On peut donc penser que « l'intérêt social », d'un point de vue symbolique, c'est-à-dire prenant la forme d'un sentiment de sublime, correspondait à la rencontre de ces caractéristiques de l'objet avec des attentes des humains du présent.

C'est à cette condition que l'objet, en tant qu'objet du passé présent dans le présent, était l'opérateur d'une relation entre les êtres du passé l'ayant produit et nous, hommes du présent ; l'opérateur d'une continuité dans le temps. Ces objets n'ayant pas été faits pour nous êtres transmis (à la différence de monuments), nous nous trouvons aujourd'hui détenteurs de choses dont nous nous estimons les bénéficiaires de valeurs que nous les avons reçues et donc débiteurs de ceux qui les ont produites. Il s'agit d'une situation à laquelle nous sommes habitués, proche par exemple de ce qui se passe pour les diverses créations culturelles, pour ce que l'on appelle les « œuvres de l'esprit ». De là viendrait l'obligation de garder et de transmettre, puisque reconnaissant la valeur de ces choses, nous reconnâtrions, par

²³ Voir Greffe (2003), par exemple. Plus récemment et sous angle de la sociologie des valeurs chez Heinich (2009).

²⁴ Davallon (2006 : 175sq). Une forme officielle (« normative au sens de Searle) de cet intérêt nous est donné par la reconnaissance du caractère exceptionnel ou représentatif pour l'Humanité de l'Unesco. D'une certaine façon, on peut considérer que la « valeur d'ancienneté » chez Riegl ([1903] 1984) est une façon de désigner cet intérêt.

²⁵ Je parle « d'êtres » puisqu'il s'agit, de manière générale, d'humains entendus au sens générique et non dans leur singularité individuelle. Ils correspondent donc à ce que Maurice Godelier désigne sous le terme « êtres imaginaires » (Godelier, 1996 : 239).

la même occasion, le lien qui nous unit à travers elles à ceux qui les ont produites et anticipons celui qui nous unira à ceux à qui nous les transmettrons.

C'est ainsi que j'ai donc montré comment cette économie du « garder ce que l'on a reçu pour le transmettre (le donner) » constituait l'arrière-plan des règles constitutives dans le discours sur le patrimoine que j'ai pu analyser.

4.1.2. Sans discuter ici la résistance que ne manque pas d'amener toute analyse en termes de don des processus de croyance dans notre société, ni des réserves qu'amène objectivement (comme je le rappelais à l'instant) la difficulté, voire l'impossibilité, de prouver la validité de l'idéaltype en tant que représentation construite par l'analyse de ces processus, je voudrais relever le fait que celui-ci se trouve déjà partiellement battu en brèche dans le cas du patrimoine naturel. Il est difficile d'aller au-delà du sentiment du sublime (et d'authenticité) comme reconnaissance de la valeur (je laisse volontairement de côté la déclinaison des valeurs raisonnables).

Mais, plus important : un certain nombre d'indices tendent à laisser penser que cet idéaltype est peut-être en voie de modification, sinon de disparition, pour le patrimoine culturel lui-même. En effet, lorsque le patrimoine n'est plus pensé comme la trace, le reste, le témoignage des hommes du passé, mais une simple ressource à gérer, le présent n'est plus ce qui est entre le passé et le futur, mais le point à partir duquel se construit la maîtrise du futur²⁶. Ne quitterions-nous pas l'économie du garder-recevoir-donner pour entrer dans celle des échanges marchands²⁷ ?

Sauf à entrer dans le registre de la prophétie, il est certes pas possible de dire ce qu'il adviendra. Peut-être, ne s'agit-il qu'une des formes que prend le paradoxe des deux dimensions du patrimoine, symbolique et économique. Mais il est possible aussi qu'il s'agisse d'un changement plus profond : que la conception du patrimoine comme ensemble de biens dont on dispose prenne le pas sur la conception d'un bien commun à garder ; que la logique de l'usage du patrimoine prend le pas sur la logique de la patrimonialisation comme construction d'une relation au passé. Auquel cas, ce sera probablement l'ensemble de la dimension symbolique, de son opérativité, qui serait affectée²⁸. Il me semble qu'il serait opportun d'étudier avec attention et précision les indices de ce changement. Or, je noterais pour ma part au moins deux types d'indices.

²⁶ Voir par exemple la critique du « présentisme » chez Hartog (2003), tout particulièrement la critique sur la patrimonialisation de l'environnement.

²⁷ Ce point a été relevé de diverses manières. C'est à mon sens à son aune que l'on doit, pour partie, aborder la résistance des spécialistes du patrimoine à l'instauration de nouvelles pratiques économiques comme la vente ou la location des œuvres, qui correspondent de fait à une réintroduction des objets appartenant à la sphère de l'économie du don dans la sphère de l'économie des échanges (marchands), d'une économie de la réserve, de la construction des relations sur le long terme à une économie de la circulation, de l'usage et du profit. Sur le court terme. L'enjeu, qui est ni plus ni moins le maintien de la dimension symbolique des objets patrimoniaux telle que nous la connaissons aujourd'hui (il est certain que nous ne pouvons pas dire ce qu'elle sera, ni même ce qu'elle pourrait être demain), a été résumé dans Rifkin (2000). La question est donc celle de savoir si ce qui était « anormal » (au double sens, d'inacceptable pour les professionnels, et de statistiquement peu probable pour le chercheur) au moment où j'ai mené mon analyse, n'est pas en passe de devenir une pratique acceptée et fréquente...

²⁸ Nous touchons ici à ce qui fonde actuellement les règles constitutives du patrimoine : l'existence d'une dimension symbolique fondée sur la relation que les objets, en tant qu'éléments du passé permettent d'établir avec celui-ci.

4.2. Entre authenticité des objets et authenticité de l'expérience ?

Un premier indice de ce changement de conception du patrimoine nous est donné avec l'évolution de la notion – je dis bien la notion, car il ne s'agit pas d'un concept – d'authenticité.

4.2.1. Traditionnellement, l'authenticité est liée à l'objet. C'est lui qui doit être « authentique ». Elle est reconnue comme servant de fondement à la valeur scientifique et symbolique de l'objet.

Si je traduis en termes sémiotiques et anthropologiques cette garantie, je dirai qu'elle est l'attestation de l'existence d'une relation entre l'objet et son monde d'origine : elle s'inscrit dans ce que Ginzburg (1980, 2007) appelait le « paradigme indiciaire », ou Dulong (1998 : 166) « l'institution naturelle » lorsqu'il traitait de la relation du témoin à l'événement²⁹. Dans le cas du patrimoine, elle est une façon de dire cette relation entre objet et monde d'origine, ainsi que le statut épistémique que la société reconnaît à cette relation, et surtout comment elle la produit. Si cette relation n'existe pas, l'étude de l'objet n'apportera aucune connaissance sur le monde d'où il vient et l'intérêt que nous lui portons ne pourra trouver son origine dans le fait qu'il est un morceau de passé venu jusqu'à nous, présent dans le présent. Inversement, sans cette étude, elle ne pourra ni être établie, ni être attestée. Pour l'analyste, l'authenticité de l'objet est la résultante d'un processus d'authentification qui constitue un des moments de la patrimonialisation.

4.2.2. Or, l'examen de la littérature montre la montée, spécialement dans les études touristiques, d'une tout autre conception de l'authenticité, sans grand lien apparent au départ avec la première, non plus liée à l'objet, mais à l'expérience du visiteur³⁰. C'est le fait que le touriste a le sentiment d'être en contact avec la « vraie » culture du pays visité (le fait qu'elle appartienne encore à un stade ancien par comparaison à celle d'où vient le touriste) qui en quelque sorte va définir l'authenticité, l'activité touristique étant alors considérée comme une quête d'authenticité³¹.

Ce qui me paraît le plus important dans les débats que cette notion a suscités est l'analyse du processus selon lequel la culture du pays visité (y compris les objets de patrimoine, qu'ils soient matériels ou immatériels) tend à se scinder, à se feuilleter, à cause de la construction d'une représentation « authentique » destinée au touriste – cette construction ayant un double effet de la création d'un arrière-plan auquel le touriste n'a pas accès et corollairement une quête infinie de la « vraie » authenticité par ce même touriste, au-delà de l'authenticité mise en scène aux fins de création de l'objet touristique³².

4.2.3. Sur ce point, je n'entrerai pas non plus dans des débats qui sortiraient, pour intéressants qu'ils soient, de mon propos. J'attirerai en revanche l'attention sur les

²⁹ À rapprocher de ce que dit Pomian (1996) à propos de sémiophores. Pour revenir ce que je disais ci-dessus à propos du fondement de la règle constitutive du patrimoine, cette garantie est un élément clé de la dimension symbolique du patrimoine : elle est au cœur de la patrimonialisation.

³⁰ Parmi une littérature foisonnante, quelques exemples : Brown (1999), Cauvin-Verner (2006), Cravatte (2009), Saidi (2010) et toute une série d'articles discutant l'usage de la notion, sa redéfinition, etc. dans les *Annals of Tourism Research*. Voir aussi l'ouvrage classique d'Urry ([1990] 2002).

³¹ C'est pourquoi il y a confusion des deux processus lorsque Lucie Morisset (2009 : 23sq) assimile les gestes de patrimonialisation tels que je les ai formalisés avec le cycle de construction de l'expérience authentique (et/ou inauthentique) chez MacCannell ([1976] 1999).

³² On aura reconnu la distinction faite par MacCannell à partir de Goffman entre le « devant » (*front*) et « l'arrière » (*back*). On trouve une critique de cette conception dans Donaire (2008 :118sq).

conséquences qu'une telle redéfinition de l'authenticité peut avoir sur l'analyse – et même la conception que l'on peut se faire – du processus de patrimonialisation. Ce qui est en jeu est en effet la possible disparition de la procédure d'attestation de la relation indiciaire entre l'objet et son monde d'origine, au profit d'une valeur d'authenticité définie et mesurée à l'aune de l'expérience, du vécu ou des représentations des bénéficiaires.

Il me semble donc qu'il serait essentiel d'étudier, en amont de la convocation de la notion d'authenticité, le rapprochement, la comparaison, que l'on voit émerger et qui à mon sens ne manquera pas de se développer, entre la construction (sur le mode du rituel) du rapport du touriste à l'ailleurs et à l'autre que constituent la visite et la construction du rapport entre les hommes du présent avec ceux du passé³³.

La chose paraît cruciale dans le cas de la patrimonialisation du patrimoine immatériel pour lequel se pose frontalement la question des modalités de sa préservation dans le cadre même de son usage ; tout spécialement, de son usage touristique.

4.3. Entre identité et réflexivité ?

Un second indice – qui échappe d'ailleurs totalement à l'attention lorsqu'on s'en tient à la seule étude du patrimoine – nous est donné avec les changements affectant le processus de réflexivité inhérent à toute patrimonialisation.

4.3.1. J'entends ici par réflexivité le fait que la patrimonialisation contribue à créer une représentation de la société³⁴, pour le collectif engagé dans cette patrimonialisation, de son propre univers, c'est-à-dire de ce qu'il est, de son passé, de ses valeurs, etc.

La forme de réflexivité à laquelle on pense immédiatement celle produite par le fait qu'exposer le patrimoine amène à porter un regard sur ce que l'on considère comme ayant une valeur pour soi. L'exposition crée une représentation de soi pour soi et pour les autres, surtout lorsqu'on prétend exposer « son » patrimoine.

Mais, l'étude des objets à patrimonialiser, qu'ils soient matériels ou immatériels, suppose de produire une connaissance sur eux. Celle-ci fait donc nécessairement apparaître le décalage entre ces objets et ceux que nous avons aujourd'hui, entre leur monde d'origine et notre propre société (notre univers social). Même lorsque le projet est de transformer des pratiques ou les objets quasi contemporains en patrimoine, le fait de les étudier fait immédiatement apparaître un partage distance entre ce qui n'est pas à patrimonialiser et ce que doit l'être.

En définitive, dans tous les cas, la patrimonialisation introduit une distance entre deux univers, l'univers quotidien et l'univers des objets patrimoniaux (singulièrement leur univers d'origine), qu'ils soient matériels ou immatériels.

Cette distance, qu'elle se traduise par le sentiment d'une continuité dans le temps entre les deux univers et/ou au contraire, d'un écart fondamental, d'une différence irréfragable, produit un savoir et construit un point de vue sur la société du présent. Si la connaissance sur l'objet sur son univers d'origine est produite à partir de l'univers du présent, cette connaissance a pour effet qu'instaurer l'objet et son univers comme le lieu d'où notre propre univers, notre société, notre présent prend, sous une forme ou sous une autre, du sens.

³³ Ce qui supposerait de reprendre à nouveaux frais l'approche anthropologique du tourisme telle qu'elle fut développé par exemple par Graburn (1977) et d'autres après lui. Voir sur ce point Brown (1999), Michaud (2001) et plus récemment Donaire (2008), Cousin & Réau (2009).

³⁴ Au sens que Becker ([2007] 2009) donne à ce terme.

C'est pourquoi cette réflexivité est à l'origine du sentiment qu'il est nécessaire de penser la relation aux objets du passé, de se demander pourquoi il convient de les garder, etc. ; bref, de penser la transmission et non plus seulement la vivre ou la subir. Elle participe ainsi à la construction d'un rapport au temps spécifique qui n'est pas celui, agi, de la tradition, mais celui, construit, de l'histoire.

4.3.2. La place et l'importance de la réflexivité dans le processus de patrimonialisation tel qu'on le connaît aujourd'hui amène à porter notre attention de chercheurs sur plusieurs phénomènes.

Le premier est le rapport qui existe entre savoir et objets (toujours qu'ils soient matériels ou immatériels). Sans production de savoirs sur les objets, ces derniers ne sauraient acquérir le statut de patrimoine, ils restent à jamais soit des objets de tradition soit des objets muets. Inversement, des savoirs sans une quelconque matérialisation, ne sauraient avoir une existence patrimoniale. Même le patrimoine immatériel nécessite un support matériel pour exister ; son étude demandant même souvent un enregistrement de ce support lorsque celui-ci est éphémère comme dans le cas des performances. Prendre en compte la réflexivité invite donc à repenser le rapport entre savoir et objets dans la patrimonialisation.

Mais une telle prise en compte pose, plus radicalement, la question des modalités de production des savoirs et de la nature de ceux-ci au cours de la patrimonialisation. On peut en effet se demander ce que deviendrait celle-ci si la réflexivité au lieu d'être scientifiquement établie venait à être remplacée par la seule mémoire du collectif. Ne tendrait-elle pas tout simplement à disparaître ? La question est tout autre chose qu'un pur cas d'école : elle se pose pour le patrimoine culturel immatériel lorsqu'il est postulé qu'il est patrimoine parce que reconnu comme tel par la communauté. Par quelles procédures cette dernière peut-elle reconnaître ce qui, en elle, fait patrimoine pour elle ? On peut se demander si un tel principe ne revient pas tout bonnement à énoncer une nouvelle aporie. Car la pratique semble montrer qu'il existe toujours une opération de production de savoir par un tiers sur l'objet qui est en voie de patrimonialisation ; celui-ci changeant, quoi qu'on en dise de statut social avec ce que cela implique comme changement d'usage, par exemple. Voici donc encore un point à explorer.

Cette prise en compte de la réflexivité vient aussi soulever une autre question (qui sera ici la dernière) qui s'inscrit dans le prolongement de la précédente. Si l'on admet, comme je le propose ici, de reconnaître que la réflexivité est inhérente à la patrimonialisation, la question du rapport des cultures « traditionnelles » avec ce que nous considérons comme « leur » patrimoine se pose en des termes qui mériteraient que l'on s'y arrête sérieusement. J'entends par cultures « traditionnelles » des cultures dans lesquelles la transmission des objets ou des savoirs ou savoir faire s'opèrent d'une génération à l'autre sans modification majeure³⁵. Pour les autres (en l'occurrence, la plupart du temps, nous occidentaux, utilisant l'écriture pour produire du savoir et transmettre de la mémoire), ces objets sont des documents ou des objets considérés pour la relation esthétique qu'ils permettent d'avoir, considérant qu'ils sont le « patrimoine » des sociétés en questions. Pourtant, très souvent, même si leur restitution est revendiquée, entrent-ils dans la catégorie des objets pouvant encore faire partie de la transmission « traditionnelle » ? Peuvent-ils acquérir au contraire, le statut de « patrimoine » de ces cultures (selon les règles constitutives – occidentales, nécessairement – de la patrimonialisation) ? On voit que se poserait en

³⁵ Je me réfère à Rosa (2010) qui considère comme traditionnelles les sociétés dans lesquelles les transformations se font sur plus de trois générations.

ce denier cas la question de la production d'un savoir sur eux et partant celle de la réflexivité pour la société en question. Sans cela, il s'agirait soit d'objets dont le statut de patrimoine pour la culture a été décidé par une autre société... Faut-il alors abandonner toute velléité d'en faire du « patrimoine » ? Construire d'autres règles constitutives (ce qui ne se décide pas par décret, fût-il émis par l'Unesco) ? Produire un savoir réflexif sur eux selon les modalités de la science historique ou de nouvelles modalités ? À regarder les pratiques actuelles, les prises de positions et les réflexions, la question est manifestement ouverte. Ce qui ne dispense pas, me semble-t-il d'essayer d'y répondre...

Références bibliographiques

- Amougou Emmanuel. 2004. *La Question patrimoniale : De la « patrimonialisation » à l'examen de situations concrètes*. Paris : Éd. de L'Harmattan.
- Andrieux Jean-Yves (sous la dir. de). 1998. *Patrimoine et Société*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (coll. « Art et société »).
- Andrieux Jean-Yves. 1997. *Patrimoine et Histoire*. Paris : Belin.
- Augé Marc. 1994. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris : Aubier.
- Babelon Jean-Pierre, Chastel André. ([1980] 1994). *La Notion de patrimoine*. Paris : Liana Lévi. 1^{re} éd. *Revue de l'art*, 49, 1980.
- Barrère Christian, Barthélemy Denis, Nieddu Martino, Vivien Franck-Dominique. 2005. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* Paris : Éd. de l'Harmattan.
- Bercé Françoise. 2000. *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII^e siècle à nos jours : Ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*. Paris : Flammarion (coll. « Art, histoire, société »).
- Berry, David M. 2006. « Beyond Public and Private: Reconceptualising Collective Ownership ». *Eastbound Journal*, 1(1), Avr. 2006, p. 151-173. [Consulté le 3 janv. 2009, <<http://eastbound.eu/2006/berry>>].
- Bonniol, Jean-Luc. 2001. « La fabrique du passé : le Larzac entre mémoire, histoire et patrimoine », p. 167-193 in *Une histoire à soi : Figuration du passé et localités / sous la direction de Alban Bensa & Daniel Fabre*. Paris : Éd. Maison des sciences de l'homme (coll. « Ethnologie de la France, Cahier 18 »).
- Boudia Soraya, Rasmussen Anne, Soubiran Sébastien. 2009. *Patrimoine et Communautés savantes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (coll. « Art et Société »)
- Brown David. 1999. « Des faux authentiques. Tourisme versus pèlerinage ». *Terrain* 33, p. 41-56. Trad de l'américain par Christine Langlois [paru p. 33-47 in *The Tourist Image : Myths and Myth Making in Tourism*, Chichester : John Wiley & Sons].
- Cauvin-Verner Corinne. 2006. « Les objets du tourisme, entre tradition et folklore : l'impasse des catégories ». *Journal des africanistes* 76(1), p. 187-201.
- Chastel. André. 1980. « La notion du patrimoine hier et aujourd'hui ». *les Cahiers de l'Académie d'Architecture*. Paris.
- Chaumier Serge. 2003. *Des musées en quête d'identité : Écomusée versus technomusée*. Paris : Éd. de l'Harmattan (coll. « Nouvelles études anthropologiques »).
- Cousin Saskia, Réau Bertrand. *Sociologie du tourisme*. Paris : Éd. la Découverte (coll. « Repères »).
- Cravatte Céline. 2009. « L'anthropologie du tourisme et l'authenticité. Catégorie analytique ou catégorie indigène ? ». *Cahiers d'études africaines* 2009 (1-2), 193-194, p. 603-620.
- Davallon Jean. 1986. « Penser l'exposition comme rituel de représentation », p. 269-279 in *Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers : La mise en exposition / sous la direction de Jean Davallon*. Paris : CCI-Centre Georges Pompidou. (coll. « Alors », 10). 1986. Repris (avec « Avant-propos », « Gestes de mise en exposition ») dans le chapitre « La mise en exposition » dans *L'Exposition à l'œuvre : Stratégies de communication et médiation symbolique*. Paris : L'Harmattan. 1999.
- Davallon Jean. 2002. « Comment se fabrique le patrimoine? ». *Sciences humaines*, n° Hors-série. Qu'est-ce que transmettre ? 36, mars-avr.-mai 2002, p. 74-77.

- Davallon Jean. 2002. « Les objets ethnologiques peuvent-ils devenir des objets de patrimoine ? », p. 169-187 in *Le Musée cannibale / sous la direction de Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard & Roland Kaehr*. Neuchâtel : Musée d'ethnographie.
- Davallon Jean. 2006. *Le Don du patrimoine : Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Hermès Sciences-Lavoisier (coll. « Communication, médiation et construits sociaux »).
- Davallon Jean. 2009. « Postface : Quelques questions à propos de la patrimonialisation des savoirs », p. 271-284 in *Patrimoine et Communautés savantes / sous la direction de Soraya Boudia, Anne Rasmussen & Sébastien Soubiran*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (coll. « Art et Société »).
- Debary Octave. 2002. *La Fin du Creusot ou l'art d'accommoder les restes*. Paris : Éd. du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
- Desvallées André. 1995. « Émergence et cheminements du mot patrimoine ». *Musées et Collections publiques de France* 208, sept. 1995, p. 6-29.
- Desvallées André. 1998. « À l'origine du mot patrimoine », p. 89-105 in *Patrimoine et Modernité / sous la direction de Dominique Poulot*. Paris : Éd. de L'Harmattan (coll. « Chemins de la mémoire »).
- Donaire José Antonio. 2008. *Turisme cultural : Entre l'experiència i el ritual*. Bellaire d'Emporda : Ed. Vitel.la.
- Dulong Renaud. 1998. *Le Témoin oculaire : Les conditions sociales de l'attestation personnelle*. Paris : École des hautes Études en Sciences sociales.
- Eco Umberto. 1993. « Observations sur la notion de gisement culturel ». *Traverses* 5, print., p. 9-18.
- Fabre Daniel (sous la dir.). 2000. *Domestiquer l'histoire : Ethnologie des monuments historiques*. Paris : Éd. Maison des sciences de l'homme (coll. « Ethnologie de la France, Cahier 15 »).
- Farge Arlette. 1989. *Le Goût de l'archive*. Paris : Éd. du Seuil (coll. « La librairie du xx^e siècle »).
- Fournier Laurent-Sébastien. 2003. « Les fêtes locales en provence : des enjeux patrimoniaux ». *Culture & Musée* 1, juin 2003, p. 41-63.
- Ginzburg Carlo. [1979] 1980. « Signes, traces, pistes : racines du paradigme de l'indice ». *Le Débat* 6, nov., p. 3-44. Trad. de l'italien par Jean-Pierre Cottureau [« Spie : Radici di un paradigma indiziario », p. 59-106 in *Crisi della ragione : Nuovi modelli nel rapporto tra sapere e attività umane / sous la direction de Aldo Gargani*. Turin : Einaudi, 1979]. Repris dans *Mythes emblèmes traces : Morphologie et histoire*. Paris : Flammarion, 1989 [Rééd. Lagrasse : Verdier, 2010].
- Ginzburg Carlo. [2007] 2010. « Postface : réflexion sur une hypothèse », p. 351-364 in *Mythes emblèmes traces : morphologie et histoire*. Nouvelle édition augmentée. Lagrasse : Verdier, 2010. Reprise de « Réflexion sur une hypothèse vingt-cinq ans après », p. 37-47 in *L'Interprétation des indices, enquête sur le paradigme indiciaire selon Carlo Ginzburg / sous la direction de Denis Thouard*, Villeneuve d'Ascq : Éd. du Septentrion, 2007.
- Godelier Maurice. 1996. *L'Énigme du don*. Paris : Arthème Fayard.
- Graburn Nelson H. 1978. « Tourism : the sacred journey », p. 17-32 in *Hosts and Guests : The Anthropology of Tourism / sous la direction de Valene L. Smith*. Oxford : Blackwell.
- Gravari-Barbas Marie, Violier Philippe. 2003. *Lieux de Culture – Culture des lieux : Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence de lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (coll. « Géographie »).

- Greffe Xavier. 2003. *La Valorisation économique du patrimoine*. Paris : La Documentation française (coll. « Questions de culture »).
- Hartog François. 2003. *Régimes d'historicité : Présentisme et expériences du temps*. Paris : Éd. du Seuil (coll. « La librairie du xx^e siècle »).
- Heinich Nathalie. 2009. *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme. (Coll. Ethnologie de la France, 31).
- Hounieu Jean-Pierre. 1996. « La syntaxe juridique de la notion de patrimoine », p. 75-107 in *L'Alchimie du patrimoine : Discours et politiques* / sous la direction d'Yvon Lamy. Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Becker Howard. [2007] 2009. *Comment parler de la société : Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*. Trad de l'américain par Christine Meillié-Young [*Telling about Society*, The University of Chicago Press, 2007]. Paris : Éd. La Découverte, 2009.
- Kirshenbatt-Gimblett Barbara. « World Heritage and Cultural Economics », p. 161-202 in *Museums Frictions : Public Culture/Global Transformations* / sous la direction d'Ivan Karp, Corinne A. Kratz, Lynn Szwaja, Tomás Ybarra-Frausto. Durham-London : Duke University Press.
- MacCannell Dean. [1976] 1999. *The Tourist : A New Theory of the Leisure Class*. 1^{re} éd. 1976 [New York : Schocken Books]. Berkeley, Los Angeles, Londres : University of California Press.
- Malenica, Antun. 2006. « De la notion de *res* dans la doctrine juridique romaine ». *Diritto @ Storia : Rivista internazionale di scienze giuridiche e tradizione romana*, 5(5). [Consulté le 3 janv 2009, <http://www.dirittoestoria.it/5/Tradizione-Romana/Malenica-Res-dans-la-doctrine-juridique-romaine.htm>].
- Michaud Jean. 2001. « Anthropologie, tourisme et sociétés locales au fil des textes ». *Anthropologies et Sociétés* 25(2), p. 15-33.
- Micoud André. 1995. « Le Bien Commun des patrimoines », p. 25-38 in *Patrimoine culturel, Patrimoine naturel*. Actes du colloque des 12 et 13 décembre 1994. Paris : La Documentation française/École nationale du Patrimoine.
- Micoud André. 2005. « La patrimonialisation ou comment dire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », p. 81-96 in *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* / sous la direction de Barrière Christian, Barthélemy Denis, Nieddu Martino, Vivien Franck-Dominique. Paris : Éd. de l'Harmattan.
- Morisset Lucie K. 2009. *Des régimes d'authenticité : Essai sur la mémoire patrimoniale*. Rennes / Québec : Presses universitaires de Rennes / Presses de l'Université de Québec.
- Patrimoine culturel et désir de territoire : vers quels développements ?* Colloque international, université de Nîmes, 25-27 février 2010. [À paraître en 2011. Résumés sur Cédérom.]
- Pomian Krzysztof. 1996. « Histoire culturelle, histoire des sémiophores », p. 73-100 in *Pour une histoire culturelle* / sous la dir. de Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli. Paris : Éd. du Seuil (col. « Univers historique »). Repris p. 191-229 dans *Sur l'histoire*, Paris : Gallimard (coll. « Folio Histoire »), 1999.
- Poulot Dominique. 1997. *Musée, Nation, Patrimoine : 1789-1815*. Paris : Gallimard (coll. « Bibliothèque des histoires »).
- Poulot Dominique. 1998. « Le patrimoine et les aventures de la modernité », p. 7-67 in *Patrimoine et Modernité* / sous la direction de Dominique Poulot. Paris : Éd. de l'Harmattan (coll. « Chemins de la mémoire »).

- Poulot Dominique. 2001. *Patrimoine et Musées : L'institution de la culture*. Paris : Éd. Hachette (coll. « Carré d'histoire », 54).
- Rautenberg Michel. 2003. « Comment s'inventent de nouveaux patrimoine : usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie ». *Culture & Musée* 1, juin 2003, p. 19-40.
- Rautenberg Michel. 2003. *La Rupture patrimoniale*. SI : Éd. À la croisée (coll. « Ambiances, ambiance »).
- Riegl Aloïs. [1903] 1984. *Le Culte moderne des monuments : Son essence et sa genèse*. [Trad. de l'all. par Daniel Wiczorek [*Der moderne Denkmalkultus*. 1^{re} éd. Vienne-Leipzig. 1903]. Paris : Éd. du Seuil (coll. « Espacements »).
- Rifkin Jeremy. 2000. *L'âge de l'accès : révolution de la nouvelle économie*. Trad; de l'américain par Marc Saint-Upéry [*The Age of Access : The New Culture of Hypercapitalism where all of Life is a Paid-for Experience*, New York : Tacher & Putma's Sons, 2000]. Paris : Éd. La Découverte.
- Rosa Hartmut. [2005] 2010. *Accélération : une critique sociale du temps*. Trad. De l'all. Par Didier Renault [*Beschleunigung : die Veränderung der Zeitstrukturen in der Moderne*, Francfort : Suhrkamp Verlag, 2005]. Paris : Éd. La Découverte.
- Saidi Habib. 2010. « Touristes québécois en Tunisie et patrimoine du « soi authentique ». *Ethnologie Française* 2010(3), 40.
- Searle John R. [1995] 1998. *La Construction de la réalité sociale*. Trad. de l'anglais par Claudine Tiercelin [*The Construction of Social Reality*, New York : Free Press, 1995]. Paris : Gallimard.
- Sucharitkul, Sompong (1987) « Évolution continue d'une notion nouvelle le patrimoine commun de l'humanité / Continuing Evolution of a New Concept: the common heritage of mankind », in *FAO Essays in memory of Jean Carroz: The Law and the Sea / Mélanges à la mémoire de Jean Carroz: Le Droit et la Mer / Ensayos en memoria de Jean Carroz: El Derecho y el Mar*. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. [En ligne, consulté le 3 janv. 2009, <<http://www.fao.org/docrep/s5280T/s5280t14.htm#TopOfPage>>].
- Urry, John. [1990] 2002. *The Tourist Gaze : Leisure and Travel in Contemporary Societies*. Première édition 1990. Londres : Sage Publications (Coll. « Theory, Culture & Society »).
- Watremez Anne. 2008. « Vivre le patrimoine urbain au quotidien : pour une approche de la patrimonialité ». *Culture et Musées* 11, p 11-35.
- Wiener Anette. 1992. *Inalienable Possessions : The Paradox of Keeping-while-giving*. Berkeley (CA) : University of California Press.